



MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES BEAUX-ARTS



AUTORITÉ NATIONALE
APSARA

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION D'ANGKOR 2021-2022



TEMPLE DE BANTEAY SAMRE

TABLE DES MATIÈRES

3	AVANT-PROPOS
	Dr. PHOEURNG Sackona, Ministre de la Culture et des Beaux-Arts
4	INTRODUCTION
	Dr. HANG Peou, Directeur Général de l'Autorité nationale APSARA
6	I. CONSERVATION DES MONUMENTS ET DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES
6	A. BREF RAPPEL DES RÈGLES ET PRINCIPES
6	B. TRAVAUX ACHEVÉS DANS LA PÉRIODE 2021-2022
6	1. LES CHANTIERS NATIONAUX
7	2. LES CHANTIERS INTERNATIONAUX
8	3. UN CHANTIER SOUS RESPONSABILITÉ CONJOINTE
8	4. LES CHANTIERS EN COURS
9	5. DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES SPECTACULAIRES LORS DES TRAVAUX DE CONSERVATION ET RESTAURATION ET DES FOUILLES, PRÉVENTIVES, À LA PORTE DE TA KAV (ANGKOR THOM)
9	II. SAUVEGARDE DU RÉSEAU HYDRAULIQUE
10	III. SAUVEGARDE DE LA FORÊT ET DU COUVERT VÉGÉTAL
11	IV. TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT
11	A. BREF RAPPEL DES RÈGLES ET PRINCIPES
11	B. PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE SIEM REAP-ANGKOR (TDP 2020-2030)
12	C. INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES
13	D. INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
13	E. FUTURS PROJETS TOURISTIQUES
15	V. À PROPOS DE L'IMPACT SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE
15	A. ANALYSE MENÉE PAR LES EXPERTS AD HOC
15	B. DÉCISION PRISE PAR LE GOUVERNEMENT ROYAL
15	C. CONDITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN AUTRE PROJET COMPATIBLE AVEC L'ESPRIT DES LIEUX
16	VI. PERSPECTIVES D'AVENIR (4 ^{ème} DÉCENNIE)
21	VII. FORMATION DU PERSONNEL
23	VIII. PUBLICATIONS ET SITE INTERNET
23	A. PUBLICATIONS
24	B. SITE INTERNET
25	APPENDICE 1
	MESURES RÉCENTES POUR SAUVEGARDER L'INTÉGRITÉ DU SITE D'ANGKOR
35	APPENDICE 2
	PROJETS DE L'AUTORITÉ NATIONALE APSARA TOUT RÉCEMMENT MIS EN CHANTIER
36	APPENDICE 3
	QUELQUES EXEMPLES DES 38 ROUTES
37	APPENDICE 4
	PLAN DE ZONAGE
38	VUE PERSPECTIVE VERS SRAS SRANG AVANT ET APRÈS LES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ET D'EMBELLISSEMENT



Dr. PHOEURNG Sackona

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION NATIONALE
DU CAMBODGE POUR L'UNESCO
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES BEAUX-ARTS

AVANT-PROPOS

ANGKOR, joyau du Patrimoine de l'Humanité, est une référence première pour tous les Cambodgiens et constitue, à travers le temps, un objet de fierté nationale.

Tout le monde le sait : la défense et illustration d'ANGKOR est un impératif catégorique pour le Gouvernement royal du Cambodge et une mission pérenne sur le terrain pour les experts et le personnel technique de l'Autorité nationale APSARA. Gestionnaire du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, cette Autorité tient le plus grand compte des recommandations de la communauté internationale : à savoir, pour l'essentiel, le Comité du patrimoine mondial par ses décisions et le Comité international de Coopération (CIC) pour ANGKOR et SAMBOR PREI KUK, à travers ses recommandations annuelles.

Comme ce rapport illustré le montre, l'activité à ANGKOR a été maintenue, tout au long de la période difficile de la pandémie du COVID 19, malgré les multiples problèmes. Elle a, d'abord, concerné les monuments les plus fameux, tels que le temple d'ANGKOR VAT ou bien le joyau qu'est le temple de BANTEY SREI. De modestes vestiges n'ont pas été négligés, cependant, comme du côté de Tonlé Sgnout, un ancien bassin aujourd'hui à sec.

Dans toutes les opérations menées, le personnel scientifique et technique, continuellement et efficacement soutenu par les cadres administratifs, s'en tient aux normes et principes de gestion du patrimoine culturel et réfère aux Experts Ad Hoc du CIC pour ANGKOR qui exercent, de façon périodique, un suivi minutieux et un monitoring technique des plus rigoureux des programmes mis en œuvre dans plusieurs temples et dans leurs abords.

Il y a également lieu de signaler que pour assurer la réhabilitation de la rivière SIEM REAP (zone 3 du Plan de Zonage) partie importante du système hydraulique angkorien, on a mené une opération dans le cadre d'un grand projet de réhabilitation du réseau routier, projet auquel le Gouvernement royal a affecté 150 millions de dollars pour l'aménagement de 38 routes. Plusieurs ministères et la Province de Siem Reap, en coopération avec l'Autorité nationale APSARA, se sont attachés à dépolluer la rivière, valoriser son environnement et embellir ses berges. Cette opération d'envergure a impliqué le transfert, hors du parc d'Angkor, de la population installée illicitement le long des berges. La zone d'accueil de cette population se trouve à RUN TA EK, en dehors du site classé sur la Liste du patrimoine mondial. Par ailleurs, ces 38 routes ont contribué à améliorer le transport routier régional et à développer et promouvoir le tourisme régional à Siem Reap.

De la sorte, le patrimoine khmer, à la fois national et de portée universelle, est préservé ! Mais la vigilance reste de mise et l'effort ne doit pas se relâcher.

INTRODUCTION

Depuis l'extension de la pandémie du COVID 19, avec ses innombrables effets collatéraux, les activités de conservation et de développement du patrimoine culturel se sont généralement ralenties, à travers la planète. Sans échapper au lot général, le Cambodge a su, toutefois, maintenir un bon niveau d'activités dans les grands sites. Ainsi, avec le soutien incessant de Son Excellence la ministre de la Culture et des Beaux-Arts, Dr. PHOEURNG Sackona, l'Autorité nationale APSARA, gestionnaire d'ANGKOR, a pu obtenir du Ministère de l'Economie et des Finances non seulement des fonds de roulement pour le personnel, le matériel et les locaux administratifs, mais aussi des crédits programmés pour les fouilles et recherches, les travaux de consolidation et restauration, l'entretien et la maintenance des monuments historiques et des sites archéologiques. L'ensemble de ces travaux (dont le premier objectif restera continûment la sauvegarde des valeurs qui ont justifié l'inscription d'ANGKOR sur la Liste du patrimoine mondial, et, en priorité, la valeur universelle exceptionnelle) est mené conformément à l'éthique et à la pratique du patrimoine culturel.

Il bénéficie d'un suivi permanent de la part d'un Groupe d'experts indépendants, internationalement connus dans leur spécialité respective et unanimement respectés pour l'objectivité de leurs observations, conseils, et recommandations, ainsi que leur dévouement hors pair au patrimoine de l'humanité.

Ce sont les professeurs :

- **Mounir BOUCHENAKI**, archéologue (ancien sous-Directeur général de l'UNESCO pour la Culture, ancien Directeur général de l'ICCROM) ;
- **Stefano DE CARO**, archéologue (ancien Directeur général des Antiquités de l'Italie, ancien Directeur général de l'ICCROM) ;
- **Masaya MASUI**, architecte et conservateur (Professeur à l'Université de Kyoto -Japon) ;
- **Eric PALLOT**, architecte et conservateur (Inspecteur général des Monuments historiques, président d'ICOMOS -France).

Le présent document est, avant tout, un RAPPORT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION D'ANGKOR, faisant suite à la Décision 44 COM 7B.139 du Comité du patrimoine mondial (44e session à FUZHOU- Chine, en 2021). Mais, comme cette même Décision, dans son paragraphe 6, traite également du plan de développement du tourisme à ANGKOR et que le Département du Développement touristique et culturel, au sein de l'Autorité nationale APSARA, a élaboré un plan touristique actualisé, selon les normes et orientations du programme de l'UNESCO sur le patrimoine mondial et le tourisme durable, on trouvera dans le présent RAPPORT (tant dans le texte que dans les documents placés en appendice) un dossier relatif à l'activité touristique à ANGKOR, dans son échelle et sa portée. On comprendra, dès lors, que l'Autorité nationale APSARA s'est fait et continue à se faire un devoir, pour la possibilité de mise en œuvre de tout projet touristique, de l'évaluer en fonction de l'impératif catégorique de sauvegarder l'intégrité et l'authenticité du site et des monuments d'ANGKOR. Dans ce domaine crucial, qui concerne à la fois la protection de l'environnement et le développement durable, nous bénéficions sans cesse du soutien du Gouvernement royal du Cambodge et des recommandations appropriées du Comité international de Coordination (CIC) pour ANGKOR et SAMBOR PREI KUK.



Dr. HANG Peou

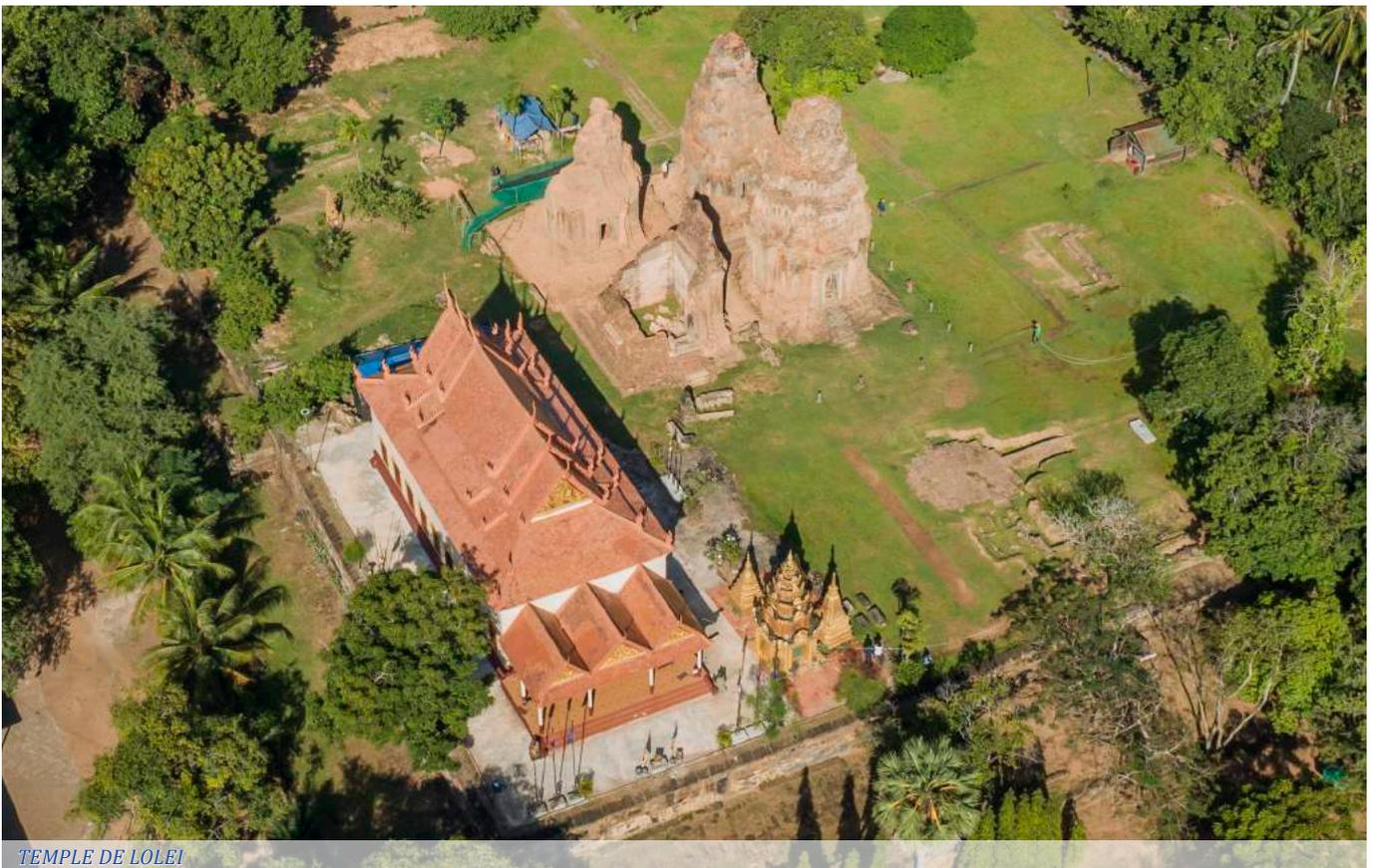
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ
NATIONALE APSARA

Ce Comité – que président la FRANCE et le JAPON – est doté d'un solide Secrétariat scientifique permanent, dirigé par le professeur Azedine BESCHAOUCH, Académicien, archéologue et expert du patrimoine culturel.

Dans le domaine du tourisme et du développement durable, le CIC agit, principalement, par le truchement des recommandations d'un Groupe ad Hoc d'Experts indépendants et internationalement reconnus.

Ce sont les professeurs :

- **Bernard HUBERT**, expert en développement durable et en gestion durable du territoire (Directeur de recherche émérite à l'Institut national de recherche agronomique (INRA-France) et Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- **Jean-Marie FURT**, expert en développement touristique durable et en économie du tourisme (Professeur à l'Université de Corse - Pascal Paoli) ;
- **Shinji TSUKAWAKI**, expert en développement durable et en gestion durable de l'environnement (Professeur de géoscience à l'Université de Kanazawa-Japon).



TEMPLE DE LOLEI

I. CONSERVATION DES MONUMENTS ET DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES

A. Bref rappel des Règles et Principes

La Conservation, pour être pérenne et ne conduire que le moins souvent possible à une intervention de restauration (en particulier, en cas de désordre structurel, à une opération d'anastylose) doit se fonder sur un processus de **maintenance** continue.

Mettant en oeuvre une recommandation spéciale des Experts ad hoc du CIC, l'Autorité nationale APSARA a établi, depuis 2021, une **Unité de Maintenance**, pourvu progressivement des moyens adéquats.

Les travaux de Conservation sont, souvent, précédés d'**investigations archéologiques** : sondages et, en cas de nécessité, fouilles stratigraphiques. C'est ce qui explique le nombre, parfois assez considérable, de **découvertes archéologiques**.

B. Travaux achevés dans la période 2021-2022

Malgré les difficultés liées à la pandémie depuis trois ans et les complexités architecturales et de stabilité que peuvent présenter les monuments, le bilan des travaux est encourageant. Au milieu de 2022, on décompte **21 chantiers** de conservation et de restauration dans le Parc d'Angkor : 15

chantiers entièrement pris en charge par les équipes de conservation de l'Autorité nationale APSARA et 6 chantiers par des équipes internationales (NB : certains sont toutefois sous responsabilité conjointe, avec l'Autorité nationale APSARA).

1. Les chantiers nationaux

Les travaux dans les monuments suivants sont achevés : Bakong, Bayon, Preah Kô, Lolei, Trapeang Phong, Tonlé Sgnuot, Sras Srang, Banteay Kdei (Portail Ouest), Kravan,

Kauk Chok, Bay Kaek, Batchum, Pré Rup, Banteay Samré, Banteay Srei, Prohm Kel, Porte de Dei Chhnang.



Des travaux importants portant sur la Porte de Ta Kav (ANGKOR THOM), la reconstruction du temple situé au centre du Bassin royal de Sras Srang, la restauration des bouddhas de la Tour du Bakan (temple Angkor Vat),

l'installation d'une noria à la pépinière de Takeo et la réhabilitation de l'espace piétonnier devant la Terrasse des Éléphants en usant de blocs de latérite ont pu également être réalisés grâce à un financement privé.



RESTAURATION DES BOUDDHAS DE LA TOUR DU BAKAN (TEMPLE ANGKOR VAT)



2. Les chantiers internationaux

- La Chaussée ouest du temple Angkor Vat est un projet de l'Université japonaise Sophia en coopération avec l'Autorité nationale APSARA. Les travaux de réparation sont en voie d'achèvement.

- Le temple du Bayon : l'université de Waseda au sein de JASA est responsable des travaux en coopération avec l'Autorité nationale APSARA pour les travaux de la Tour Centrale. Cependant les conservateurs cambodgiens sont responsables des autres parties du monument. Ils ont ainsi terminé la réparation de la Galerie sud-ouest au troisième étage et ont installé les étaievements des parties fragiles et à risque, tout en réparant les escaliers.

- Le temple Ta Prohm : les travaux de conservation et de restauration, entamés en 2011, de la "Salle des danseurs" ont été achevés par L'Archaeological Survey of India (ASI), en collaboration avec l'Autorité nationale APSARA. L'ouverture de sa visite au public a commencé avec une cérémonie officielle présidée, le 13 novembre 2022, par le Vice-président de la République de l'Inde, l'Honorable Monsieur JAGDEEP DHANKHAR, le ministre indien des Affaires étrangères, Son Excellence Dr S. JAISHANKAR et la ministre de la Culture et des Beaux-Arts du Royaume du Cambodge son excellence Dr PHOEURNG Sackona. Il est à noter que les travaux ont permis, en une décennie de restituer les plafonds effondrés, de consolider de fond en comble les piliers qui les soutenaient et de redonner à la salle son antique splendeur.



INAUGURATION DE LA SALLE DES DANSEURS PAR L'HONORABLE MONSIEUR JAGDEEP DHANKHAR ET SON EXCELLENCE DR PHOEURNG SACKONA



SALLE DES DANSEURS TEMPLE DE TA PROHM



SALLE DES DANSEURS TEMPLE DE TA PROHM

3. Un chantier sous responsabilité conjointe

La restauration du temple du Mébon Occidental est un programme de coopération bilatérale entre la France et le Cambodge. Ainsi l'ambassade de France au Cambodge partage la maîtrise d'œuvre des travaux avec l'Autorité nationale APSARA.



4. Les chantiers en cours

- La restauration de la chaussée d'Angkor Vat touche à sa fin.
- Les travaux de restauration des parties sud-ouest et nord-ouest de la célèbre tour Bakan d'Angkor Vat sont presque terminés.
- La restauration de la terrasse centrale de la chaussée d'Angkor Vat est achevée à environ 75 % et doit se terminer d'ici la fin de l'année 2022.
- L'équipe de restauration de l'Autorité Nationale APSARA a achevé avec succès la deuxième phase du projet de restauration du pont de Ta Ong, malgré quelques obstacles au cours des trois mois (mars à juin 2022). Les travaux de restauration visent à préserver la valeur architecturale, la valeur historique, et le patrimoine ancien.
- L'Autorité nationale APSARA achève les travaux de rénovation de la porte Est du temple de Ta Nei afin de maintenir la stabilité de l'ensemble du temple.
- L'Autorité nationale APSARA, en collaboration avec la Fondation du patrimoine culturel de Corée, est en train de restaurer la plate-forme de la Terrasse des Éléphants, à deux endroits différents, la partie nord qui mesure 23 mètres de long et la partie sud qui mesure 8 mètres de long.
- Le temple de Chorm à Preah Pithu est en cours de conservation en collaboration avec la fondation du patrimoine culturel de Corée et l'Autorité nationale APSARA.
- Commencée en décembre 2019, la restauration de la porte de Ta Kev, entreprise par des experts du Département de la conservation des monuments et de l'archéologie préventive de l'Autorité nationale APSARA, est achevée à 70 %.



5. Découvertes archéologiques spectaculaires lors des travaux de Conservation et restauration et des fouilles, préventives, à la porte de Ta Kav (ANGKOR THOM) :

Un grès (un rectangle de 53 cm sur 53 cm et de 12 cm d'épaisseur, communément appelé « pierre funéraire en borne »), a été retrouvé sur la porte, lors du démontage de la partie supérieure de la structure de la porte Ta Kav.

Lors de fouilles sur le côté nord de la chaussée de la porte de Ta Kav, les archéologues ont trouvé des fragments de la balustrade qui étaient tombés dans les douves, il y a des centaines d'années.

Couvrant une superficie de 60m sur 6m à une profondeur de 10cm, la fouille de la première étape a commencé début mai 2022. Ces fouilles ont permis de trouver huit têtes de Deva et des fractions de bras, de jambes et d'autres parties du corps.



PIERRE FUNERAIRE EN BORNE



TÊTE DE DEVA



TÊTE DE DEVA

II. SAUVEGARDE DU RÉSEAU HYDRAULIQUE

Il y a lieu de rappeler que le **réseau hydraulique** (barays, bassins) et le réseau de circulation de l'eau (par les canaux) à travers le site de 40 000 hectares, font partie de l'identité d'Angkor à travers les siècles et constituent des éléments essentiels de son authenticité. Leur conservation, dans le meilleur état possible, est un impératif de la sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle d'Angkor (VUE).

Ainsi, d'une année à l'autre, des moyens sont accordés sur le budget de l'Autorité nationale APSARA, non seulement pour l'entretien du **réseau hydraulique historique**, mais aussi pour la **valorisation** de ce réseau.

Sont également programmées et mises en œuvre des actions destinées à remettre progressivement en eau des parties du réseau. Naguère, cela s'est réalisé pour le **BARAY NORD** (dont les travaux viennent d'être complétés par l'établissement d'un pont menant vers l'îlot central de NEAK POAN).



PONT MENANT VERS L'ÎLOT CENTRAL DE NEAK POAN

Tout récemment l'Autorité s'est attachée à :

- a) construire un ponceau dans le village de Rohal, commune de Nokor Thom, district de Siem Reap, mesurant 6 mètres de long, 4,5 mètres de large et 3 mètres de haut. Il a été construit pour augmenter le débit vers le réservoir de Srah Srang, car la structure précédente était trop étroite.



- b) restaurer le canal O'Khlot situé à Nokor Krao, commune de Kok Chak, district de Siem Reap. L'Autorité nationale APSARA a réhabilité ce canal sur une longueur de 1300 mètres, une largeur de base de 12 mètres à 17 mètres, pour augmenter le débit de la partie supérieure de la zone d'Angkor à l'ouest (rivière Pouk et rivière Steung Preh Srok).



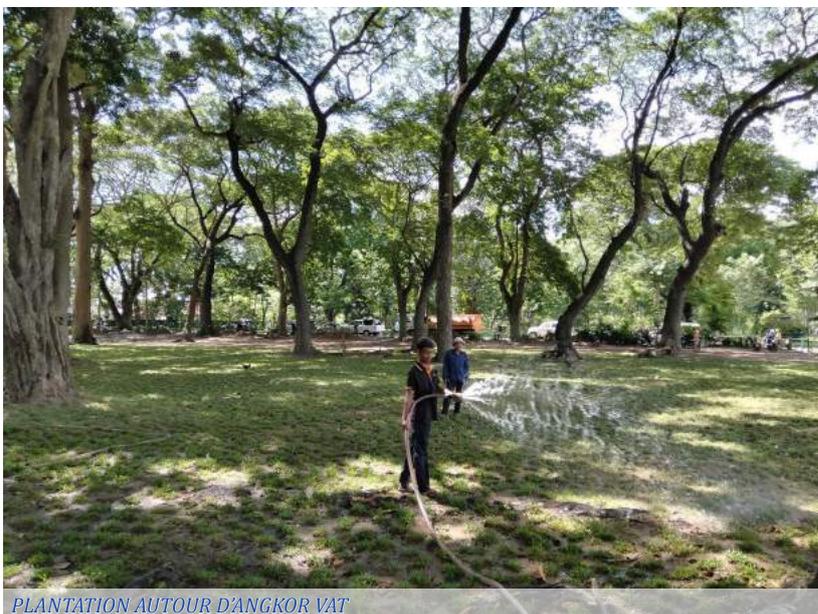
- c) réhabiliter le sous-canal du système d'irrigation du Baray occidental, qui a été restauré, afin d'augmenter l'efficacité de l'acheminement de l'eau du canal principal pour irriguer les rizières des habitants de diverses communes à Khnat, Sambour, Keo Por, ainsi que Sangkat Krabei Riel, Sangkat Teuk Vil et Sangkat Sra Ngè. Actuellement, ce canal a été restauré sur une longueur de 6 600 mètres et sa largeur varie entre 6 et 9 mètres.



III. SAUVEGARDE DE LA FORÊT ET DU COUVERT VÉGÉTAL

Tout comme l'Eau, la Forêt et le couvert végétal en général font partie de l'histoire et du paysage culturel d'ANGKOR. Toute atteinte à leur intégrité constitue une mise en péril de la Valeur universelle exceptionnelle du site.

Ainsi le Département de la Forêt a poursuivi la mise en œuvre des programmes de plantation d'arbres dans le parc d'Angkor et a tout récemment participé à l'embellissement des abords du Temple d'Angkor Vat en paysageant 2,5 hectares.



PLANTATION AUTOUR D'ANGKOR VAT

IV. TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT

A. Bref rappel des Règles et Principes

Il est rappelé qu'en raison de l'impact potentiel des projets de développement, aux alentours d'ANGKOR et dans la ville de SIEM REAP, sur les valeurs qui ont permis l'inscription d'ANGKOR sur la Liste du patrimoine mondial, le 14 décembre 1992, le CIC ne tarda pas, sous la présidence de la France et du JAPON, à voir étendre sa compétence scientifique et technique. Ainsi des Experts ad hoc pour le DÉVELOPPEMENT ont rejoint les Experts ad hoc pour la CONSERVATION.

B. Plan de développement touristique de Siem Reap-ANGKOR (TDP 2020-2030)

On rappelle que la pandémie et les effets collatéraux du COVID 19 n'ont pas épargné le monde du patrimoine culturel. Pour sa part, le tourisme culturel, l'un des leviers du développement économique, a connu, sinon un arrêt brutal, à tout le moins une chute de taux de fréquentation des visiteurs. ANGKOR n'a pas, bien évidemment, échappé au lot général. Selon Angkor Enterprise, l'Institution en charge de la vente des billets d'accès au site d'Angkor, il n'y a eu, en 2020, que 400 889 visiteurs payants et 12 873 en 2021 contre 2 205 697, en 2019. Toutefois, les efforts accomplis depuis lors et la pression amoindrie de la pandémie ont permis une reprise dont on mesure déjà la réalité. Ainsi, pour les premiers trimestres de l'année 2022, environ 170 000 touristes ont visité le Parc d'ANGKOR.

Par ailleurs, pour diversifier le tourisme à ANGKOR, satisfaire le visiteur et l'amener à rallonger sa durée de séjour, réduire les impacts sur le site, offrir des opportunités aux populations locales et préparer la relance de l'après COVID19, le Département du Développement touristique et culturel au sein de l'Autorité nationale APSARA a fait actualiser son ancien plan de gestion touristique (dit TMP), préparé en 2012, et élaborer, par ses techniciens, un PLAN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2020-2030 (dit TDP). Il l'a fait sous la supervision des Experts en Développement durable du CIC et avec la coordination du Secrétariat du CIC.

On trouvera en appendice, les références essentielles pour l'évaluation de ce plan. Nous nous en tenons ici aux grandes lignes :

- **Stratégie globale** : Siem Reap-ANGKOR ne peut être une destination de tourisme de masse, mais une destination de tourisme culturel,
- **Destination Siem Reap-ANGKOR** : une destination à part entière, mais elle subit aussi les choix stratégiques qui sont faits à un niveau supérieur. L'essentiel est d'organiser la coopération entre les différentes parties prenantes,

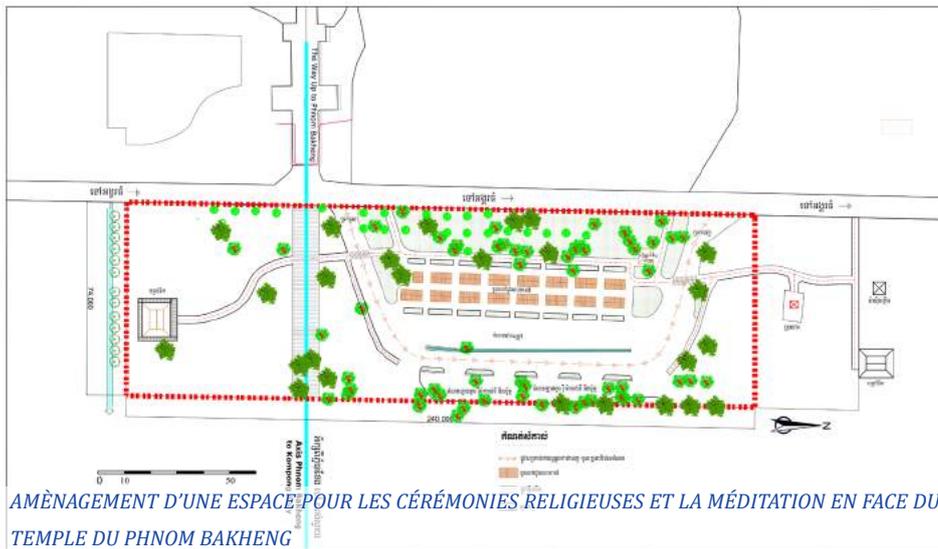
De la sorte, quelle que soit l'importance de l'investissement pour tel ou tel projet et les conséquences positives pour l'emploi des communautés locales, priorité est toujours donnée à la sauvegarde de la **valeur universelle exceptionnelle d'ANGKOR**, quand les Experts ad hoc sont appelés à évoluer un projet de développement.

- **Gouvernance** : doit être simple et agile pour pouvoir s'adapter aux évolutions actuelles du tourisme. L'Autorité nationale APSARA veille régulièrement à obtenir les moyens humains et financiers de développer ses projets et de mener une stratégie en rapport avec les critères du patrimoine culturel, en particulier l'intégrité et l'authenticité du bien,
- **Axes stratégiques** : gestion du flux, protection de l'environnement et la gouvernance. Ces axes stratégiques sont divisés en tâches prioritaires parmi lesquelles certains projets (projets pilote) ont été retenus, en l'état des moyens actuels, pour être mis en œuvre.
- **Projets 2022-2023** : finaliser les circuits alternatifs de visites, définir les normes d'une signalétique sur le parc d'ANGKOR, établir une méthodologie pour comptabiliser les visiteurs et connaître leurs habitudes.
- **Futurs projets** : cette connaissance fine permettra, en 2024-2025, de travailler avec les différentes parties prenantes pour envisager avec Angkor Enterprise diverses options pour le prix du billet d'entrée dans le parc d'Angkor et proposer des solutions, afin d'assurer la capacité de charge des temples principaux, pour mieux les préserver et offrir une visite plus agréable.
- **Recommandation pour le Plan de développement touristique par le Groupe d'experts ad hoc pour le développement durable** lors de 35^{ème} session technique du CIC, qui s'est déroulée le 25 mars 2022 à Siem Reap :
 - « - Félicite l'équipe du développement touristique et de la culture au sein de l'Autorité nationale APSARA pour l'élaboration d'un plan de développement touristique de Siem Reap-Angkor fondé sur des objectifs de développement durable,
 - Souligne la nécessité d'attribuer à l'Autorité nationale APSARA les moyens nécessaires pour la mise en œuvre rapide du TDP de Siem Reap-ANGKOR ».

C. Infrastructures touristiques

- Le parvis du temple d'Angkor Vat est devenu un espace verdoyant dont les commerces et les restaurants sont implantés entre les arbres et les structures d'accueil des visiteurs.
- L'aménagement des abords devant le temple Phnom Bakheng pour reconstituer l'axe historique de la cité de Yaçodharapura consacrera des espaces pour la tenue de cérémonies religieuses ou bien pour la méditation, afin de renouer avec la tradition ancienne de lieux sacrés.
- Par ailleurs, grâce à un financement du secteur privé, l'Autorité nationale APSARA, a pu construire une route de déviation de 700 mètres de long et 6 mètres de large sur l'axe d'une ancienne route, pour remplacer la route actuelle passant juste aux abords, construite sur une partie du temple Takeo. Cette nouvelle route va relier la Porte de la Victoire (d'Angkor Thom) à l'ancien embarcadère du

- Baray oriental. La route supprimée sera transformée en espace boisé pourvu d'une piste cyclable.
- Pour protéger les murs de la Terrasse des Éléphants contre les vibrations qui étaient causées par le passage des véhicules sur la route située juste devant, la circulation a été déplacée vers une voie ancienne se trouvant à l'est dans la direction des temples Prasat Sour Proat. Une voie piétonne a été aménagée et la Terrasse des Éléphants est devenue une esplanade verdoyante.
- L'ancien Jardin des épices de l'Autorité nationale APSARA transformé en Jardin botanique sur une surface de 15 hectares pour diversifier l'offre touristique et pour permettre aux visiteurs nationaux et internationaux de découvrir les plantes du Cambodge, est désormais accessible aux visiteurs



D. Infrastructures routières

Le Gouvernement a réhabilité toutes les routes principales de la ville de Siem Reap et l'Autorité nationale APSARA a aussi amélioré les infrastructures routières dans le Parc

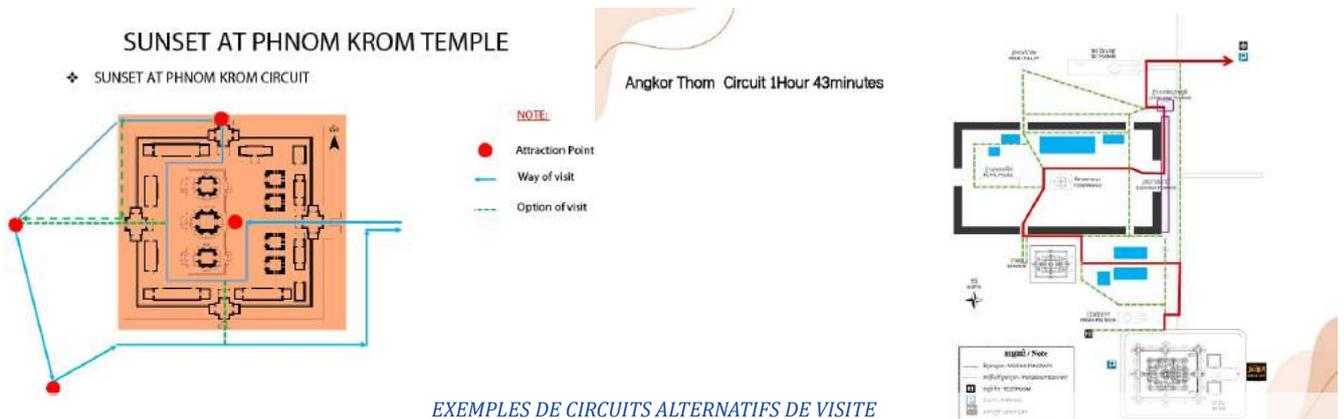
d'Angkor et notamment la route principale du temple Mébon oriental au temple Pré Rup sur une longueur de 1 800 mètres et une largeur de 6 mètres.

E. Futurs projets touristiques

- Mettre en place des circuits alternatifs de visite :

- autour des temples de Chao Say Tevoda et Thommanon et des Remparts d'Ankor Thom,
- autour d'Angkor Thom à la Porte de Tonle Om, aux temples de Chrung, à Phnom Krom, à Phnom Bok, au Baray Occidental et à Sras Srang pour admirer le lever ou le coucher du soleil,
- Banteay Srei,
- Ta Nei (visite à vélo),
- Baray Reach Dak (Baray Nord) – visite en bateau de Neak Poan et Preah Khan et pour profiter du coucher du soleil.

Chacun des circuits comporte 2 à 3 propositions avec, à chaque fois, un circuit court autour de 30 mn et un parcours plus long autour d'1H30 à 2h, avec les aménagements nécessaires et doté d'une forte signalétique avec un rappel historique sur le temple. Ces circuits relèvent d'une volonté d'ouvrir d'autres points d'attractivité, de faire connaître d'autres temples, d'autres modes ou moments de visite. Ils vont donc contribuer au développement d'un tourisme plus durable.



EXEMPLES DE CIRCUITS ALTERNATIFS DE VISITE



BARAY REACH DAK (BARAY NORD) VISITE EN PIROGUE POUR ADMIRER LE COUCHER DU SOLEIL

- Définir les normes d'une signalétique sur le parc d'ANGKOR :

Elaboration d'un cahier des charges pour la signalétique *informative, directionnelle* et de *visite*, afin d'améliorer la compréhension du site, d'en diffuser les valeurs et d'en assurer le respect par les visiteurs.



PANNEAU INFORMATIF

- Actualiser le règlement de visite :

Pour que l'Autorité nationale APSARA continue à accomplir, au mieux, sa mission de protection et de sauvegarde du site d'Angkor dans son ensemble (401km²) et pour se préparer au retour des touristes dans la période post COVID 19, il a été décidé de revoir le règlement de visite pour les monuments et le site, précédemment élaboré par l'APSARA et adopté par les Experts du CIC pour ANGKOR. L'objectif est de rappeler qu'ANGKOR EST UN SITE PATRIMONIAL SACRÉ ET VIVANT et d'améliorer les conditions de visite afin de préserver les lieux, d'assurer la sécurité des visiteurs et d'améliorer la qualité de visite.

- Mettre en place un centre d'interprétation localisé près de la Billetterie :

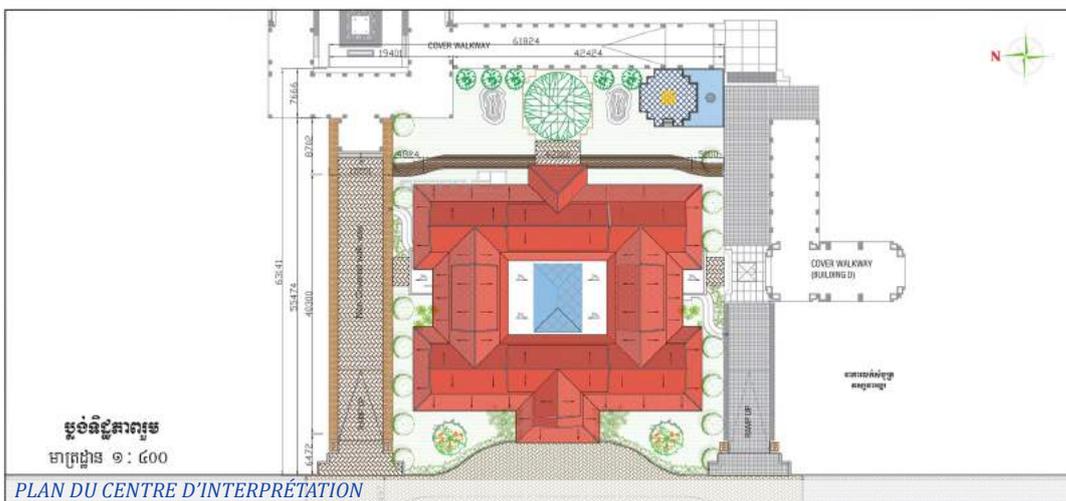
Création d'un centre d'interprétation préalable à la visite des temples d'Angkor pour que les visiteurs, après avoir acheté leur billet, puissent obtenir le plus d'informations et organiser leur visite.

- Etablir une méthodologie pour comptabiliser les visiteurs et connaître leurs habitudes :

Etude d'un système de gestion des visiteurs (application mobile intitulée « VISIT ANGKOR ») pour avoir des données précises et une meilleure connaissance du profil des visiteurs pour pouvoir mieux les informer sur ANGKOR, les monuments, la faune, la flore, le règlement de visite, les événements, les activités à faire au-delà des temples aidant ainsi à préserver et à valoriser le site d'ANGKOR.



PRÉSENTATION DU PROJET DU CENTRE D'INTERPRÉTATION PAR LES TECHNICIENS DE L'AUTORITE NATIONALE APSARA AUX EXPERTS AD HOC POUR LA CONSERVATION ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE, EN PRESENCE DE SON EXCELLENCE. LE DG D'APSARA ET DU SECRÉTARIAT PERMANENT DU CIC



PLAN DU CENTRE D'INTERPRÉTATION

V. À PROPOS DE L'IMPACT SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Rappel :

Un groupe d'investisseurs malais, installé à HONG KONG, sous le nom de « NAGA GROUP LTD » a présenté, le 27 janvier 2021, au cours d'une séance plénière du CIC pour ANGKOR, un projet de « **PARC DE LOISIRS** » à implanter sur un terrain de 75 hectares, situé dans la Cité culturelle et touristique de Siem Reap, à la lisière de la zone 2 du site classé sur la Liste mais à près de 5 km du Temple d'ANGKOR VAT.

A. Analyse menée par les Experts ad hoc

Il est, d'emblée, noté que ce projet prévoit des installations permanentes d'une grande envergure, similaire à un « Disneyland ». Ils ont, en particulier, remarqué une série d'impacts négatifs sur l'environnement :

- problèmes de l'alimentation en eau, avec l'étendue considérable du bassin central projeté, avec un grand canal artificiel,
- risques de pollution, émission de carbone, etc.),
- organisation de la circulation à l'intérieur du Parc de Loisirs et problèmes du parking.

Mais, surtout, ils attirent l'attention sur les risques réels de porter gravement atteinte à l'image de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site d'ANGKOR, ainsi qu'à l'esprit du lieu sacré. Ainsi, tout en ne niant pas l'importance de l'opération financière envisagée et ses conséquences potentielles : à savoir,

- d'une part, les chances de créer des emplois en faveur des communautés locales,
- et, d'autre part, inciter les touristes à résider plus longtemps à Siem Reap-Angkor,

Les Experts ad Hoc pour la Conservation et le Développement durable ont, en **définitive** RECOMMANDÉ que le PROJET SOIT DÉPLACÉ vers un autre lieu que SIEM REAP-ANGKOR.

B. Décision prise par le Gouvernement royal

Au cours d'une réunion quadripartite du CIC, tenue le 4 mars 2021, entre les représentants de la France, du JAPON, de l'UNESCO et de l'Autorité nationale APSARA, avec la participation des deux Groupes d'Experts ad Hoc, Son Exc. La ministre de la Culture et des Beaux-Arts, Dr PHOEURNG Sackona, a précisé que seul un bail foncier de location de terrain pour le projet « The Lake of Wonder » a été signé par les Autorités cambodgiennes.

A la suite des recommandations des Experts, le PROJET EST ABANDONNÉ.

C. Conditions pour la mise en œuvre d'un autre projet compatible avec l'esprit des lieux

Le samedi 26 mars 2022, les Experts ad Hoc pour la Conservation et le Développement durable, accompagnés du Directeur général de l'Autorité nationale APSARA, Dr HANG Peou et du Secrétariat permanent du CIC, ont procédé à une visite approfondie du terrain objet du Projet « **The Lake of Wonder** » aujourd'hui abandonné.

Après remarques et une large concertation, on a abouti aux conclusions suivantes :

- 1) Le terrain est situé dans une zone aedificandi, proche de la lisière de la zone 2 d'ANGKOR.
- 2) Plusieurs projets sont susceptibles d'être réalisés, un mixage entre les projets restant possibles :
 - ⇒ Musée ethnologique,
 - ⇒ Cité des Arts et Traditions populaires,
 - ⇒ Cité culturelle et de loisirs,
 - ⇒ Eco-village
- 3) Considérées comme **conditions sine qua non**, les orientations suivantes sont recommandées :
 - ⇒ tenir le plus grand respect d'ANGKOR, de ses valeurs, de son caractère sacré et de son environnement (monuments, forêt, réseau hydraulique),
 - ⇒ rester connecté avec le patrimoine immatériel khmer, à savoir, architecture traditionnelle, traditions artisanales, art culinaire, etc.,
 - ⇒ intégrer dans les fonctions touristiques et d'hébergement, les activités de loisirs et d'animation culturelle,
 - ⇒ veiller, au plus près, à assurer la rentabilité du Projet à mettre en œuvre pour en garantir la durabilité.



LES EXPERTS AD HOC POUR LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SÉANCE DE TRAVAIL AVEC LE SECRÉTAIRE PERMANENT DU CIC POUR ANGKOR

VI. PERSPECTIVES D'AVENIR (4^{ème} décennie)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BILAN DE 30 ANS D'ACTION DU CIC – EN PRÉSENCE DE LA MINISTRE CAMBODGIENNE DE LA CULTURE ET DES BEAUX-ARTS (PARIS QUAI D'ORSAY, 21 JUILLET 2022).



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la culture, de l'enseignement,
de la recherche et du réseau**

**Sous-direction de l'enseignement
supérieur et de la recherche**

Paris, le 27/07/2022

NOTE

OBJET : Compte rendu de la réunion de bilan de 30 ans d'action du CIC, en présence de la Ministre cambodgienne de la Culture et des Beaux-arts (Paris, Quai d'Orsay, 21 juillet 2022).

Dossier suivi par : Francine d'Orgeval

Référence : 2022-0344832 /DGM/DCERR/ESR

I - Préambule

Le Directeur de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, Monsieur Matthieu Peyraud a rappelé que cette réunion s'inscrit dans la perspective de la préparation de la 4^{ème} Conférence Intergouvernementale sur « Angkor » qui se tiendra au siège de l'UNESCO à Paris, en décembre 2023, comme annoncée lors de la Session Plénière du CIC, le 25 mars dernier. La 4^{ème} Conférence Intergouvernementale actera le 4^{ème} mandat de la coprésidence franco-japonaise du CIC pour la décennie 2023-2033. M. Peyraud a souligné le « quatuor magique » du succès de la gestion du site d'Angkor formé par le Cambodge, la France, le Japon et l'UNESCO. Le CIC a résisté à l'épreuve du temps, bénéficiant d'un Comité des Sages, représenté par les experts ad hoc de la Conservation et du Développement durable, et par l'UNESCO qui apporte toute la légitimité à l'action du CIC. C'est donc une concentration de compétences exceptionnelles qui s'exerce au bénéfice d'Angkor.

Il s'agit aujourd'hui de construire un constat partagé, de réfléchir à des pistes d'amélioration et d'examiner ensemble comment adapter cet instrument pour répondre aux défis de notre temps (renforcement du capital humain, changement climatique, pénurie des ressources naturelles, régulation des flux touristiques).

La Ministre de la Culture et des Beaux-Arts du Cambodge et Présidente de l'Autorité Nationale APSARA, Madame PHOEURNG Sackona, a exprimé sa gratitude pour avoir été invitée à participer à cette réunion. Elle a souligné que le Premier Ministre, Monsieur HUN Sen, a accueilli avec une grande joie le nouvel engagement de la France à assurer un quatrième mandat en qualité de co-président du CIC avec le Japon. La Ministre a également exprimé la reconnaissance du gouvernement royal du Cambodge pour l'action de la France en faveur d'Angkor depuis le 19^{ème} siècle. Elle partage l'analyse de M. Peyraud sur les défis à relever pour la 4^{ème} décennie que sont le renforcement du capital humain, le changement climatique et la protection des ressources naturelles.

Liste des participants en annexe

II – Bilan de l'action du CIC (prof. A. Beschaouch)

Au terme bilan, qui renvoie à une action passée et qui ne se poursuit plus, il a été préféré celui de « rétrospective » dans la perspective d'une action nouvelle pour la quatrième décennie (2023/2033). Le dilemme posé au moment de l'appel du Prince Norodom Sihanouk à l'UNESCO en faveur d'Angkor en 1992 était de savoir s'il fallait « inscrire pour sauvegarder ou sauvegarder pour inscrire ». Le choix d'inscrire le site d'Angkor en 1992 pour le sauvegarder s'est avéré être la bonne décision.

Les grandes lignes des 3 grandes étapes des 30 ans de l'action du CIC peuvent être résumées ainsi :

La première décennie, lancée par la première Conférence Intergouvernementale de Tokyo en octobre 1993, a créé le CIC et la mise en place de ce quatuor (Cambodge, France, Japon, UNESCO). Elle a été consacrée au **sauvetage d'Angkor, site en péril**. Il a fallu près de 10 ans pour déminer et assurer la sécurité du site de 40.000 hectares (les temples, les routes, les cheminements des paysans, les points d'eau). La France a pu faire valoir sa technique de déminage, respectueuse de l'intégrité des lieux. Une compagnie de démineurs cambodgiens a été formée, à cet effet, et est active, aujourd'hui, grâce à son professionnalisme, dans de nombreuses zones de conflit. C'est le début de l'élaboration de documents de base comme la carte des risques, et de nouvelles méthodologies pour comprendre l'origine des désordres des monuments et des publications. La première décennie a commencé par l'inquiétude et a fini par une note d'espoir.

La deuxième décennie, lancée par la Conférence Intergouvernementale de Paris, en novembre 2003, voit non seulement la mise en œuvre des grandes opérations de restauration, mais aussi leur environnement (arbres, chemins, routes). **C'est celle de la renaissance**. L'eau revient dans le site par les Barays. C'est le début de la gestion contrôlée de l'eau. Le CIC se structure par la mise en place du groupe d'experts ad hoc pour la Conservation et de celui du Développement durable. Des textes fondamentaux sont élaborés comme la Charte d'Angkor.

La troisième décennie ouverte par la 3^{ème} Conférence Intergouvernementale de Siem Réap, en décembre 2013, centrée sur la gestion durable du site, voit l'essor des actions de développement, l'affirmation de l'expertise cambodgienne. **C'est « l'illustration » par Angkor**. L'assistance cède le pas à la coopération, et l'on note la participation active de certaines communautés (ex. celle des bonzes à Roluos) pour la préservation du site.

La conclusion générale est que les objectifs fixés par chaque décennie ont été majoritairement accomplis. Le problème majeur qui demeure est la faiblesse du niveau de sensibilisation de certaines communautés (qui défigurent les abords du site par des constructions illicites), et de certains investisseurs dont les projets sont incompatibles avec la préservation de l'intégrité du site et ne respecteraient pas l'esprit des lieux (cf le projet NagaCorp).

III - Les perspectives d'avenir pour la 4^{ème} décennie 2023-2033

a) Consolider le capital humain pour répondre aux besoins d'Angkor

Plus on avance dans la gestion du site d'Angkor, plus on doit développer des formations diversifiées et pointues notamment dans les domaines du développement et du tourisme. Récemment, l'Autorité APSARA a créé des équipes mobiles d'intervention rapide (carte des risques, archéologie, gestion du site) pour répondre aux urgences pendant la période de fermeture du pays due à la crise sanitaire.

Après 30 ans de formation à tous les niveaux et dans tous les domaines liés à Angkor, force est de constater que le niveau intermédiaire des « gestionnaires du site » (qui ne sont ni les conservateurs-archéologues, ni les développeurs) et doivent allier culture patrimoniale et compétences techniques, n'a pas été suffisamment pris en compte dans les programmes de formation, que le travail en équipes et leur management n'est pas acquis, que l'apprentissage aux nouvelles méthodologies est à renforcer. On assiste au Cambodge à un phénomène général qui est la bureaucratisation des métiers.

Pallier ces insuffisances sera l'un des grands objectifs de formation pour la 4^{ème} décennie, **celle de « l'essor »**. Le recours à l'ICOMOS, Institution non gouvernementale devrait être recommandé. Consolider le capital humain est une action en perpétuel mouvement qui peut prendre plusieurs formes : (mise en place d'une Ecole du Patrimoine au Cambodge, formations ciblées sur le terrain, séminaires sur des thèmes précis, bourses à l'étranger etc...).

b) Défendre et promouvoir l'image d'Angkor

La préoccupation des Autorités cambodgiennes est comme l'a rappelé la Ministre, double : il s'agit, d'une part, de concilier la promotion d'Angkor tout en protégeant son image et d'autre part, de développer économiquement le site d'Angkor tout en lui conservant son caractère sacré. Le site d'Angkor ne doit pas être seulement une source de revenus mais aussi une source de spiritualité. Le concept « d'esprit des lieux » doit guider et encadrer toute politique offensive dans le domaine touristique.

Il est déploré que certains sites copient Angkor et que certaines opérations de développement touristique se servent de l'image d'Angkor à des fins commerciales (projet NagaCorp). Il n'existe pas de texte régissant la protection de l'image d'Angkor et la promotion de la marque « Angkor ». Les Autorités cambodgiennes se trouvent très démunies devant ce vide juridique. La France disposant d'une législation très complète sur le sujet se propose d'aider le Cambodge à en bâtir une. Il est convenu que le problème de la protection d'un site sacré (qui s'inscrit aussi dans la défense de l'image du Patrimoine Mondial) fasse l'objet d'un débat lors de la 4^{ème} Conférence Intergouvernementale de décembre 2023.

Côté français, il a été constaté que notre communication sur Angkor devait être améliorée. Qui savait dans le grand public ce qu'avait réalisé la France sur le site d'Angkor depuis trente ans, le déminage, le sauvetage du site, la résurrection des temples (Bapuon), le projet du Mébon à venir ? Il fallait expliquer et mettre en valeur ces opérations, qui étaient à l'honneur de l'archéologie française et de notre politique patrimoniale, laquelle reposait sur d'étroits partenariats avec le Cambodge et d'autres pays.

c) Quel développement pour « Angkor »

Il convient de ne pas limiter le développement au tourisme. Le développement du site d'Angkor doit comprendre la défense de son environnement : protéger le paysage culturel, sauver la forêt, le couvert végétal, préserver les ressources en eau et pas seulement celle des Barays,

(« l'eau est l'avenir d'Angkor » A. Beschouch) mais en ayant une politique d'ensemble raisonnée.

De même, il conviendrait de réfléchir aux menaces qui pèsent sur le site archéologique d'Angkor, par une extension mal régulée de la population locale vivant dans le site (plus de 120.000 habitants répartis dans 112 villages et hameaux) et de la ville de Siem Réap qui jouxte désormais le site. En effet, cette dernière devrait faire l'objet d'un schéma directeur, selon l'avis des experts ad hoc pour le Développement durable, afin d'éviter une extension urbaine incontrôlée qui pourrait s'étendre vers les zones délimitées du site éco-historique.

d) Faut-il réformer le CIC ?

De l'avis général, **le CIC doit conserver sa forme et son fonctionnement actuels avec des aménagements rendus nécessaires en raison du développement de son action.** Le système des experts ad hoc (pour la Conservation et le Développement durable) marche bien parce qu'ils évaluent les projets en toute autonomie, sérénité et liberté. Ces spécialistes ne manquent pas de coordonner leurs expertises sur des opérations complexes à portée interdisciplinaire et de proposer des recommandations groupées. Il est souhaité que les Experts ad hoc puissent **disposer de plus de temps sur le terrain** pour répondre à la diversité des thématiques et des problèmes qui leur sont liés.

En effet, la masse de travail du Secrétariat scientifique (préparation des réunions quadripartites, visites des experts sur le terrain, leurs recommandations, rapports des Sessions annuelles, séminaires thématiques annexes etc...) s'est considérablement alourdie au fil des années avec la présence d'un plus grand nombre d'opérateurs sur le site d'Angkor. Elle nécessite que le **Secrétariat Scientifique soit renforcé par la présence d'un ou de deux agents supplémentaires.**

L'évolution du CIC demande à ce qu'une **révision des documents de référence** (ex Charte d'Angkor, Schéma directeur du tourisme etc...), soit opérée pour mieux les adapter au contexte et aux enjeux d'aujourd'hui. Il est important de souligner le rôle capital des 2 coprésidents français et japonais dans le développement et la cohésion du CIC car ils représentent l'ensemble de la communauté internationale, en le formalisant dans le règlement intérieur qu'il faudra, à son tour modifier.

e) La préparation de la 4^{ème} Conférence Intergouvernementale sur Angkor

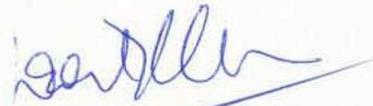
La 4^{ème} Conférence Intergouvernementale sur Angkor se tiendra à Paris (Unesco) en décembre 2023.

En prévision de ce rendez-vous, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'élaborer un document récapitulatif illustré, en français et en anglais, sur le modèle de celui qui avait été réalisé pour la 2^{ème} Conférence Internationale de Paris en 2003 ou pour le 25^{ème} anniversaire de l'inscription du site d'Angkor sur la liste du Patrimoine Mondial.

Des introductions devraient être préparées par la Directrice Générale de l'UNESCO, la Présidente de l'APSARA et Ministre de la Culture, les représentants des Ministères des Affaires étrangères français et japonais et le Secrétaire Scientifique du CIC. Ce travail devrait être confié au Secrétariat du CIC et au Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh et son coût évalué (prise en charge d'un consultant, d'un maquettiste et de l'impression de photos de qualité).

S'agissant des objectifs de formation liés à la 4^{ème} décennie, il est suggéré de lancer un appel à tous les acteurs à Angkor en leur demandant de préciser la nature de leur contribution dans ce domaine (participation financière à la mise en œuvre des programmes de formation, envoi périodique ou ponctuel d'enseignants formateurs sur le terrain, organisation de cycles thématiques de formation).

Avant la Conférence Intergouvernementale, se tiendra une réunion préparatoire quadripartite (France, Japon, APSARA, UNESCO) à Phnom Penh fin septembre/début octobre 2022. Elle sera étendue exceptionnellement par visio au MEAE (ESR), au Ministère de la Culture et à M. Bouchenaki, expert ad hoc du CIC. Au menu de ses travaux : les modalités pratiques de l'organisation de la CIG (le projet de calendrier, l'ordre du jour, les publications à préparer, la communication etc...), qui seront ensuite soumises, pour validation, à la Session Plénière du CIC de décembre 2022./.



LAURENT TOULOUSE

Communiqué : Cabinet du Ministre (M. Augustin Favereau, M. Florian Cardinaux); DGM ; DGM2; DGM/DDD ; DGP/AS ; NUOI; Représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO ; Ambassade de France à Phnom Penh (M. Christophe Gigaudaut) ; Ambassade de France à Tokyo (M. Stéphane Martin).



VII. FORMATION DU PERSONNEL

L'Autorité Nationale APSARA, établissement public en charge de la gestion d'ANGKOR, trésor national et Patrimoine de l'humanité, a l'entière responsabilité de se doter des compétences en matière de conservation et de développement pour maintenir l'attractivité d'ANGKOR et, autant que possible, contribuer à son rayonnement. De fait, il s'impose de renforcer les capacités des techniciens, des professionnels et des jeunes cadres, en vue d'assurer non seulement la maintenance du site et des monuments, mais aussi la valorisation de tout ce qui est ouvert et présenté à la visite des nationaux et surtout des touristes.

THÈMES DE FORMATION :

- Histoire de l'Empire Khmer
- La documentation (archives, relevés de terrain, contexte, cartographie)
- Le diagnostic (analyse des désordres sur le monument, description et classification des menaces)
- La carte des risques
- La prévention :
 - Étalement
 - Mesures de sécurité
 - Interventions curatives
 - Expérimentations
 - Recommandations
- La gestion touristique (formation du personnel et des guides touristiques)

BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION :

- Jeunes filles et jeunes garçons en activité au sein de l'Autorité nationale APSARA.

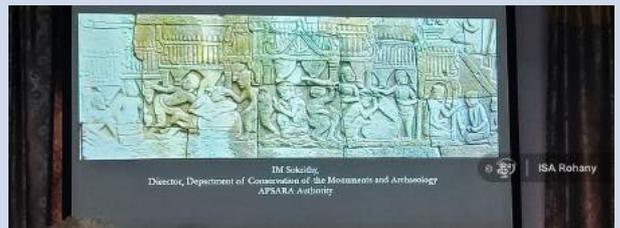
SUPPORT POUR L'APPLICATION ET LES EXPERIMENTATIONS :

- a)
 - La pierre,
 - Le bois,
 - Les métaux
 - Les textiles (en tant que constituants du vestige – monument ou objet patrimonial – en état de risque),
- b) Les ouvrages hydrauliques,
- c) Les arbres,
- d) Les villages traditionnels,
- e) Le site dans son ensemble.

Le contenu de la formation doit couvrir l'ensemble des domaines qui distinguent ANGKOR dans la Liste du Patrimoine mondial (UNESCO) : 1) Les MONUMENTS, 2) Les OUVRAGES D'EAU HISTORIQUES, 2) La FORET HISTORIQUE, 4) L'HABITAT TRADITIONNEL.



FORMATION PROFESSIONNELLE EN CONSERVATION DE LA PIERRE



FORMATION PROFESSIONNELLE EN HISTOIRE DE L'EMPIRE KHMER



FORMATION PROFESSIONNELLE EN HISTOIRE DE L'EMPIRE KHMER



Cycle de formation | Training cycle

**Les archives de la Conservation d'Angkor (1908-1975) :
histoire, usages et enjeux patrimoniaux
(Quatrième session)**

**Angkor Conservation's archives (1908-1975):
history, uses and heritage issues
(Fourth session)**

**Autorité nationale APSARA, 31 mai 2022 |
APSARA National Authority, 31st May 2022**



FORMATION LES ARCHIVES DE LA CONSERVATION D'ANGKOR

VIII. PUBLICATIONS ET SITE INTERNET

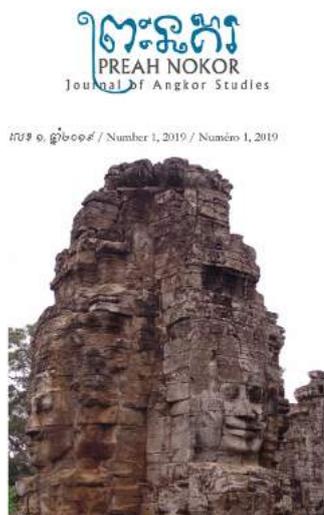
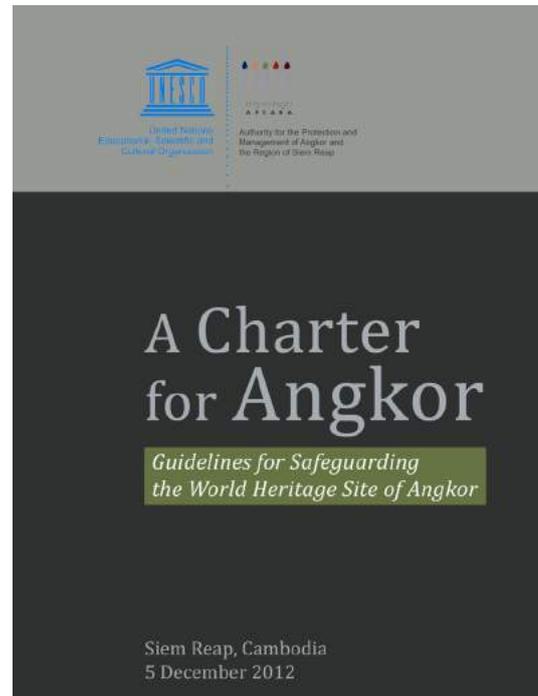
A) Publications

L'Autorité nationale APSARA assure la mise en œuvre et la diffusion de diverses publications en réponse :

- Aux décisions du Comité du patrimoine mondial (Rapport sur l'État de Conservation d'ANGKOR, Travaux pour la Conservation et le Développement du site du Patrimoine mondial 2020-2021),
- A la nécessité d'informer le public de chercheurs

et de spécialistes (Traduction de la Charte d'Angkor en khmer, Inscriptions sur la porte des temples sous le règne du roi Jayavarman VII, Carte des sites anciens de la région d'ANGKOR à travers les données recueillies par Lidar, Magazine Preah Nokor, The Guardians of ANGKOR).

Ces publications se font en khmer, en anglais et en français.



B) Site Internet

Refonte du site Internet de L'Autorité nationale APSARA apsaraauthority.gov.kh :

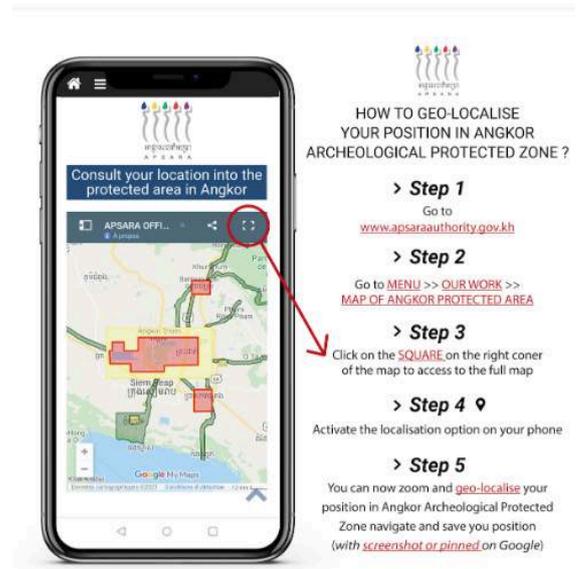
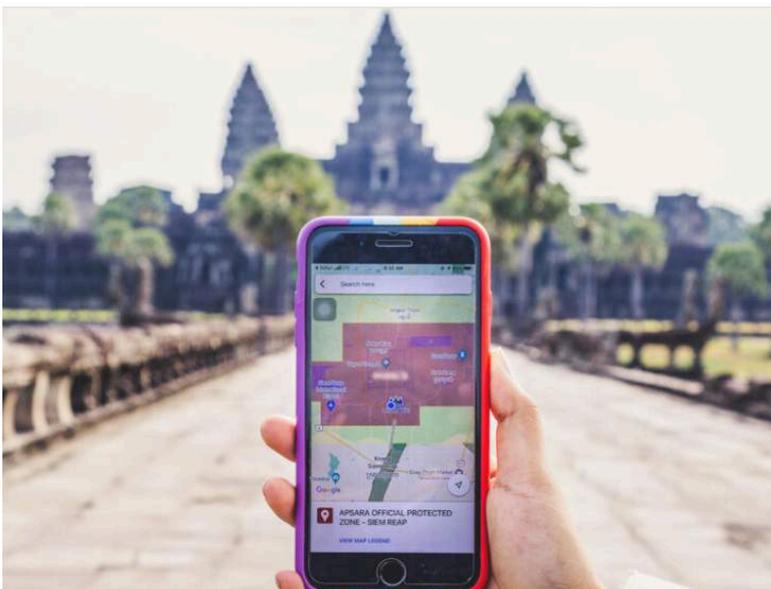
L'Autorité nationale APSARA a décidé de remodeler son site web, en revoyant le design, l'ergonomie, le contenu, de

sorte à le rendre plus performant, et aussi plus adapté aux visiteurs nationaux et internationaux.



Elle s'est également dotée d'un outil de géolocalisation puissant pour aider les visiteurs et les communautés et

faciliter le travail des chercheurs dans le parc archéologique d'Angkor.



APPENDICE 1

MESURES RÉCENTES POUR SAUVEGARDER L'INTÉGRITÉ DU SITE D'ANGKOR

On rappelle que le site d'ANGKOR est depuis toujours habité (en dehors de l'emprise des monuments) par des communautés endogènes.

Au moment de l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial (14 décembre 1992), il comptait 113 villages. Ces derniers qui se développent harmonieusement ne posent pas de graves problèmes, en général. Ceux qui les posent sont des minorités agissantes et n'hésitant pas à squatter. Elles font l'objet d'une surveillance vigilante de la part du Gestionnaire d'ANGKOR, l'Autorité nationale APSARA.

Tout récemment (et l'action se poursuit encore) le Gouvernement royal du Cambodge a commencé la mise en œuvre d'un large programme qui concerne le Parc d'ANGKOR dans certaines étendues de son sol, occupé par un habitat illicite et pour son paysage menacé d'altération. Cette action qui bénéficie du soutien du Premier ministre, Samdech Techo HUN Sen, est menée par le ministre de l'aménagement territorial, de l'urbanisme et de la construction, Son Excellence CHEA Sophara, Vice-premier ministre, et de son équipe technique, avec l'engagement de son Excellence Dr PHOEURNG Sackona, ministre de la Culture et des Beaux-Arts et la participation du directeur général de l'Autorité nationale APSARA.

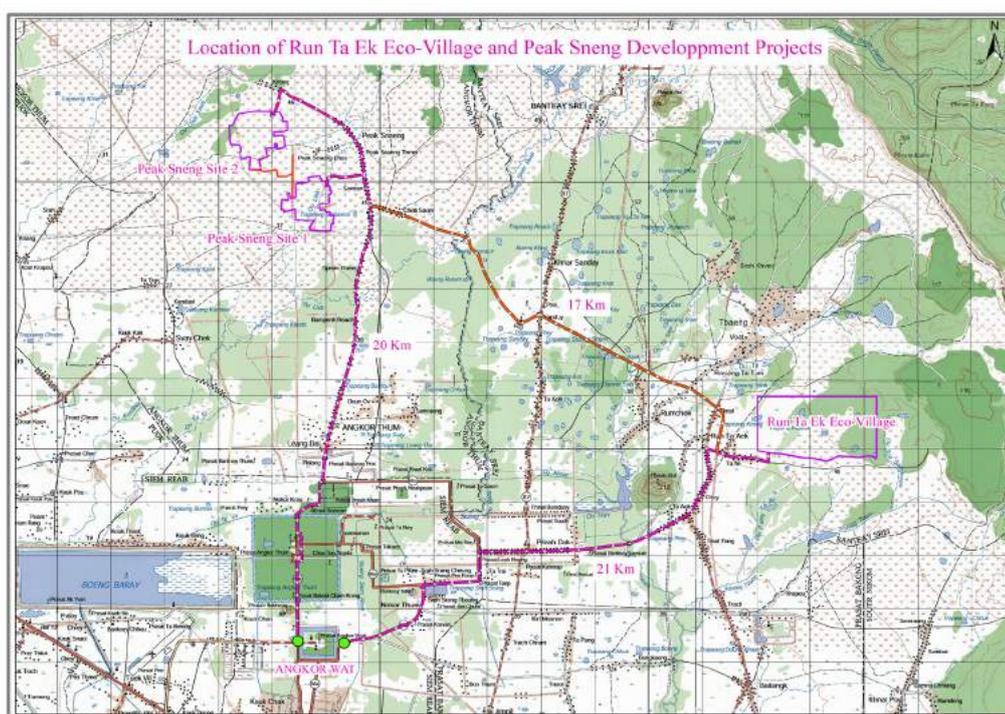
Il ne s'agit nullement de toucher à la population endogène, légalement installée sur le site d'ANGKOR et dont la présence a été enregistrée au sein des 113 villages traditionnels, au moment de l'inscription d'ANGKOR sur la

Liste du patrimoine mondial (14 décembre 1992). Il s'agit plutôt de mettre un terme à la présence, (en particulier aux abords, et parfois autour, du temple d'Angkor Vat) d'habitants qui se sont installés, illicitement, sur des terrains archéologiques non aedificandi, qui sont, pour la plupart originaires d'autres provinces que celles de Siem Reap et qui, par suite de leur exode, se trouvent dans une situation sociale marquée par la précarité et la pauvreté. Il y a lieu, à cet égard, de faire remarquer que l'Autorité nationale APSARA se limitait à demander le déplacement de ce type d'habitants. L'aspect nouveau et novateur de l'action récemment initiée, c'est justement d'assurer à ces habitants une installation décente hors du Parc.

C'est ainsi que 2 zones ont été choisies, situées non loin du site classé d'ANGKOR, mais ouvertes à la construction et permettant la mise en place d'équipements de base (eau potable, électricité, routes, rues et chemins, réseau téléphonique) et de constructions vitales (hôpital et/ou dispensaire), école, marché, bâtiment communal et pour la communauté (pagode) :

- 1) La zone de **RUN TA EK**, dans le district de **BANTEAY SREI** (environ 30 minutes à vol d'oiseau d'ANGKOR), zone qui a déjà, depuis des années, accueilli d'anciens habitants du parc d'ANGKOR,
- 2) La zone de **PEAK SNÈNG**, dans le district d'ANGKOR THOM (environ 20 minutes).

Une route reliera les 2 zones.



En outre, il est important de mentionner que sur une base de volontariat, **9000 familles** sont en cours de transfert vers ces zones de relogement.

Comme on le voit, l'importance de l'action en cours va permettre de réaliser **deux objectifs connexes** :

a) **Objectif social** :

Au lieu de déplacer (comme l'aurait permis la loi, d'ailleurs) la population des zones archéologiques non aedificandi, **on les réinstalle dans des conditions décentes et dans des zones équipées, où l'activité agricole et commerciale est largement ouverte.**

b) **Objectif de conservation** :

Cette action sociale permet, par là même, de libérer les terrains archéologiques de toute occupation (= **préservation de l'INTÉGRITÉ du territoire patrimonial**) et de restituer le paysage culturel altéré jusqu'ici (= **conservation de l'AUTHENTICITÉ du site**).



VUE D'ENSEMBLE DE LA ZONE DE RUN TA EK



Enfin, comme annoncé par Samdech le Premier ministre, le succès de cette action va permettre, dans les mois et les années à venir, d'acquérir d'autres terrains hors du Parc d'ANGKOR, en vue d'y installer ceux qui habitent actuellement à l'intérieur du Baray oriental et du Baray de Lolei, ce qui permettra de récupérer respectivement 9 millions de m³ et 3 millions de m³ d'eau.

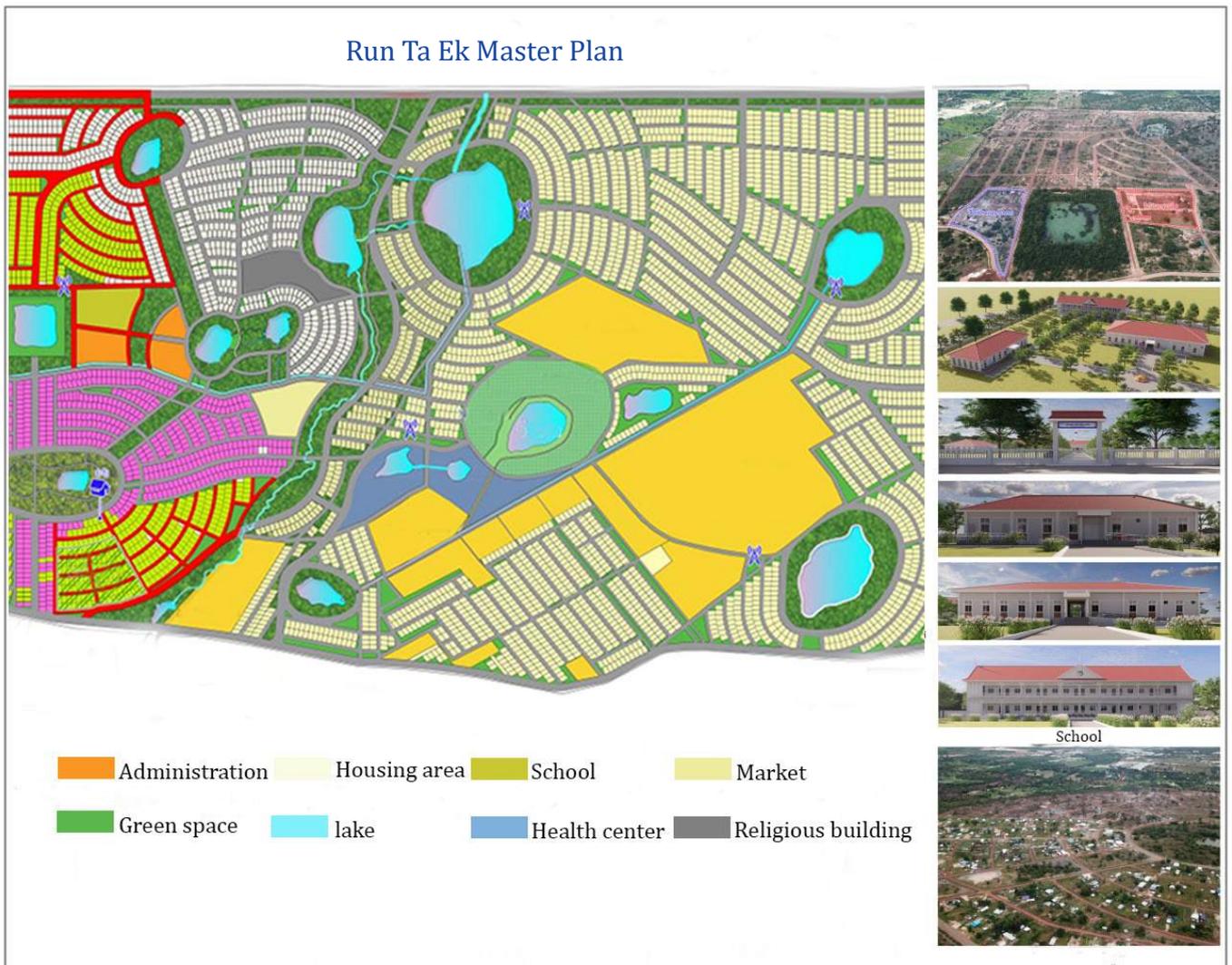
Somme toute, deux districts du Parc d'ANGKOR vont voir leurs habitants déménager :

-d'une part, **BANTEAY SREI** (dans la zone 1 du site classé) qu'ils quittent pour s'installer à **RUN TA EK**.

-d'autre part, **ANGKOR THOM** (dans la zone 2 du site classé) qu'ils quittent pour s'installer à **PEAK SNÈNG**.

Il est à préciser qu'avec cette population déménageant également deux importantes administrations locales.

PLAN DE MASSE DE RUN TA EK



**LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DU CAMBODGE,
SAMDECH TECHO HUN SEN À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION
DE VOLONTAIRES POUR LE TRANSFERT DU PARC D'ANGKOR VERS RUN TA EK**



DISCUSSIONS AVEC LA POPULATION CONCERNÉE

Son Excellence CHEA Sophara, Vice-premier ministre, et son équipe technique,
Son Excellence Dr PHOEURNG Sackona, ministre de la Culture et des Beaux-Arts,
Son Excellence Dr HANG Peou, directeur général de l'Autorité nationale APSARA rencontrent
la population concernée



ALLOCATION DES TERRAINS



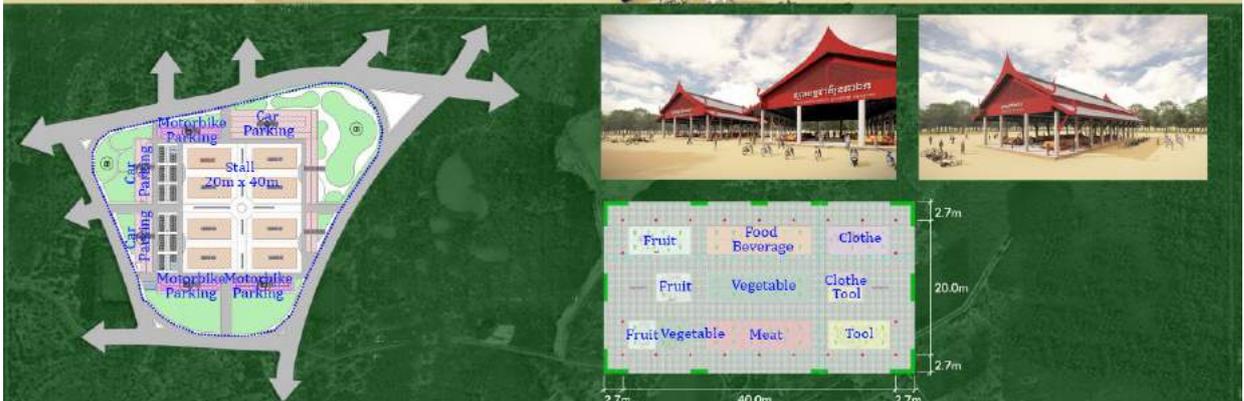
PLAN DU CENTRE DE SANTÉ DE RUN TA EK



PLAN DU MARCHÉ DE RUN TA EK



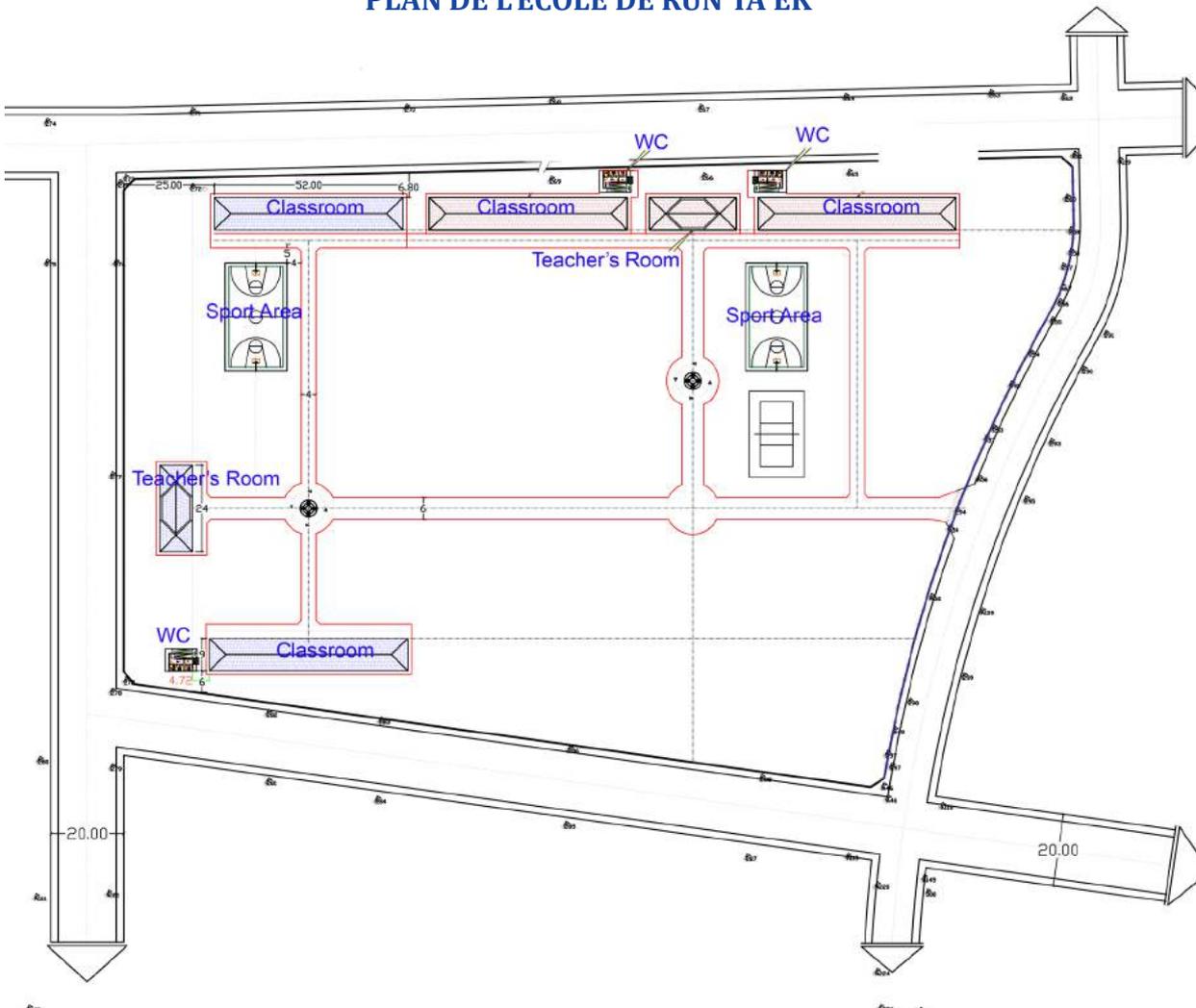
Master Plan of Run Ta Ek Market



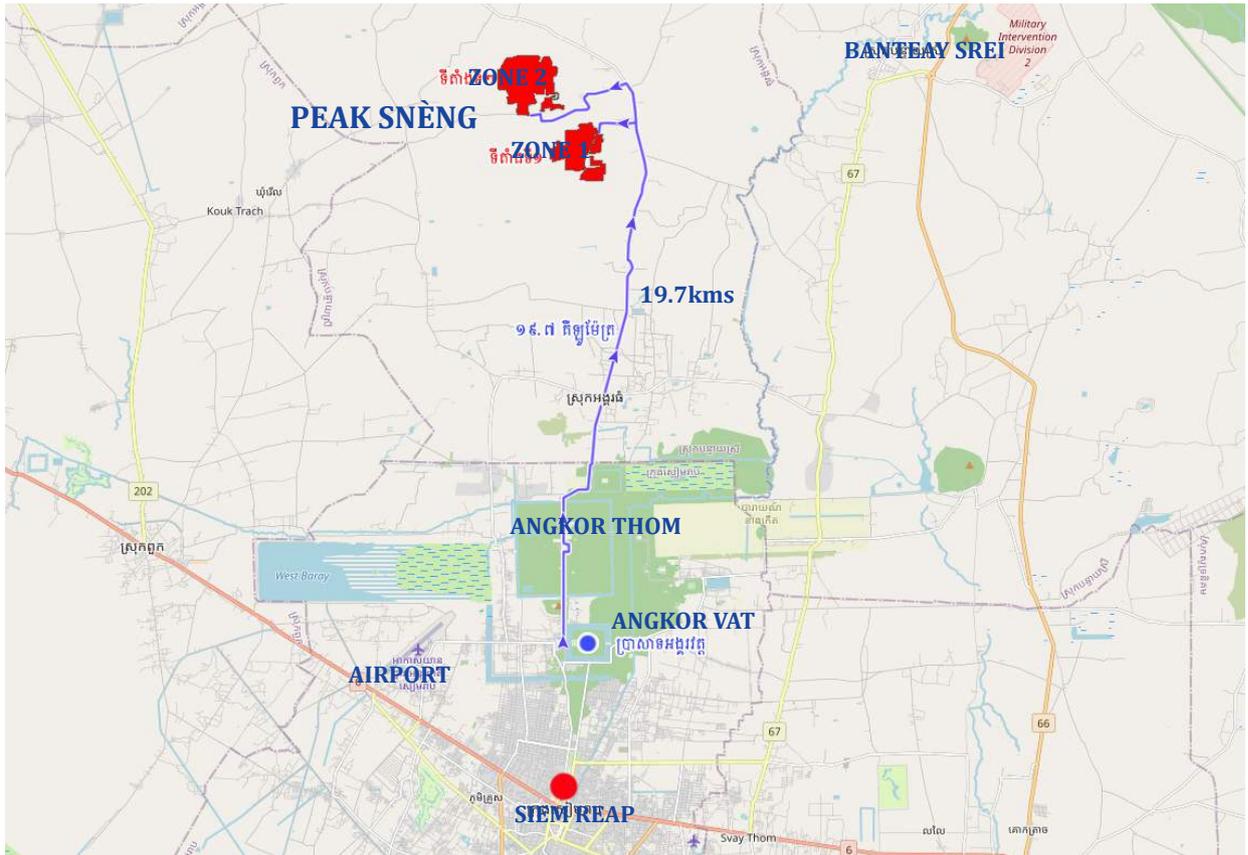
ÉDIFICE RELIGIEUX



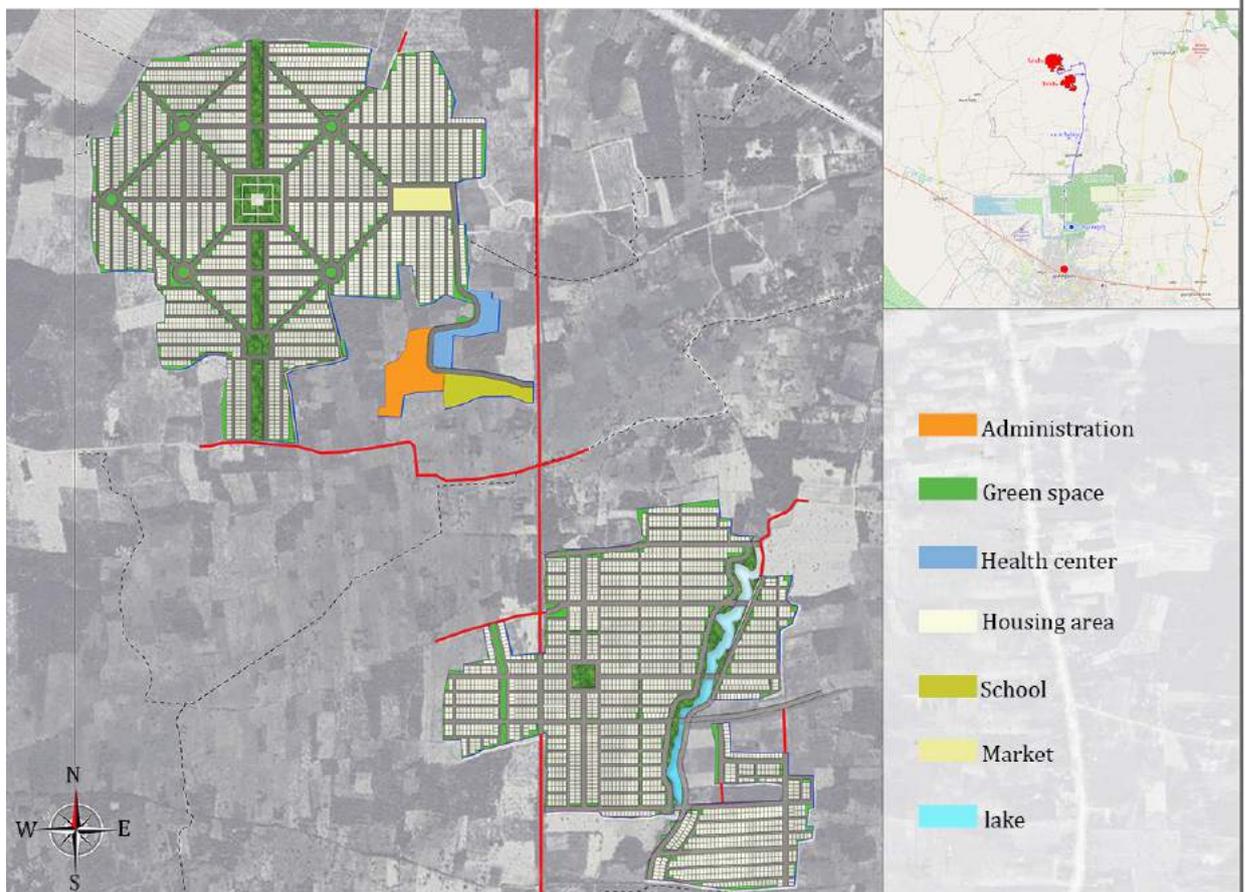
PLAN DE L'ÉCOLE DE RUN TA EK



ZONE DE PEAK SNÈNG, DANS LE DISTRICT D'ANGKOR THOM (ENVIRON 20 MINUTES D'ANGKOR VAT)



PLAN DE MASSE DE PEAK SNÈNG



**LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DU CAMBODGE,
SAMDECH TECHO HUN SEN À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION
DE VOLONTAIRES POUR LE TRANSFERT DU PARC D'ANGKOR VERS PEAK SENG**



APPENDICE 2
PROJETS DE L'AUTORITÉ NATIONALE APSARA
TOUT RÉCEMMENT MIS EN CHANTIER

No	Name of project
1	Restoration pond in front of Angkor wat 40m
2	Restoration work on northern embankment of Angkor Causeway 20m
3	Restoration southern tower of Bat Chum temple.
4	Restoration work of Angkor wat's Pillars at thousand Buddha's Gallery, 12pillars, (second Phases)
5	Restoration work and Scaffolding Southwest's tower wall of Lolei temple.
6	Reinforcement Brick tower N15 of Pre Rub temple.
7	Restoration and reinforcement of eastern brick tower N07, Bakong temple(14.60m x16.80m)
8	Restoration Pier of Phrea Khan
9	Restoration southern embankment of Angkor wat Causeway 60m
10	Restoration Part of Causeway's Pier of Angkor wat, 12m length 12m width
11	Restoration southern tower of Kok Chok Temple (second Phase)
12	Restoration and Conservation Angkor wat causeway from Ta Reach Gate to the Cruciform.
13	Restoration work and Conservation At Ta Oung Bridge(Second Phase) Outside Angkor park
14	Project of grass and tree planting in front of Angkor Wat temple at the former of protecting heritage police unit
15	Laterite Road to French Weir Project
16	Box-Culvert at Rohal Village project
17	O'Klout Canal restoration project
18	Concrete bridge at O'Domrei Slab Canal project
19	Sub-canal No 5 rehabilitation project
20	Project of Renovation of Road from west of Bayon temple to inter-Korean road Distance 1986m, Width 6m, it is a type of Asphalt Concrete (AC) Road.
21	Project of Wooden Footbridge at Banteay Srei Temple Length 405m, Width 1m
22	Project of Drop-off and Local Shop at Phnom Bakheng
23	Project of Small Parking and Local Shop at the North of TaKeo Temple
24	Project of Concrete Bridge for Cycle Trail at the East of Angkor Wat temple, Length 39m, Width 2.7m
25	Project of Concrete Bridge for Cycle Trail at the West of Ta Keo Temple, Length 60m, Width 2.7m
26	Project of Concrete Bridge for Cycle Trail at Krang Krouch, Length 60m, Width 2.7m
27	Project of Concrete Bridge for Cycle Trail at the North of Neak Poan , Length 48m, Width 2.7m

APPENDICE 3 QUELQUES EXEMPLES DES 38 ROUTES



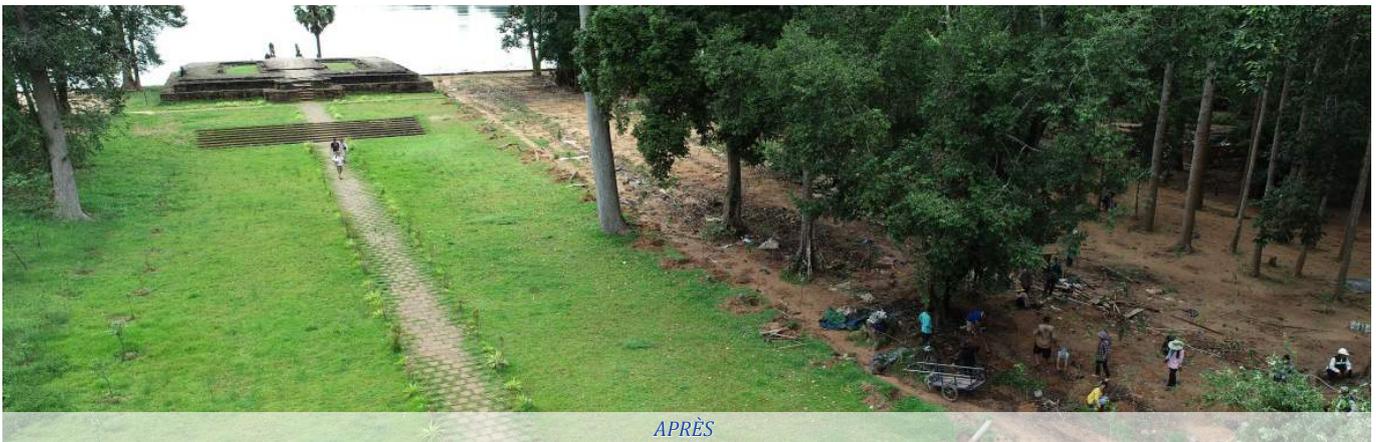
APPENDICE 4
PLAN DE ZONAGE



**VUE PERSPECTIVE VERS SRAS SRANG
AVANT ET APRÈS LES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ET D'EMBELLISSEMENT**



AVANT



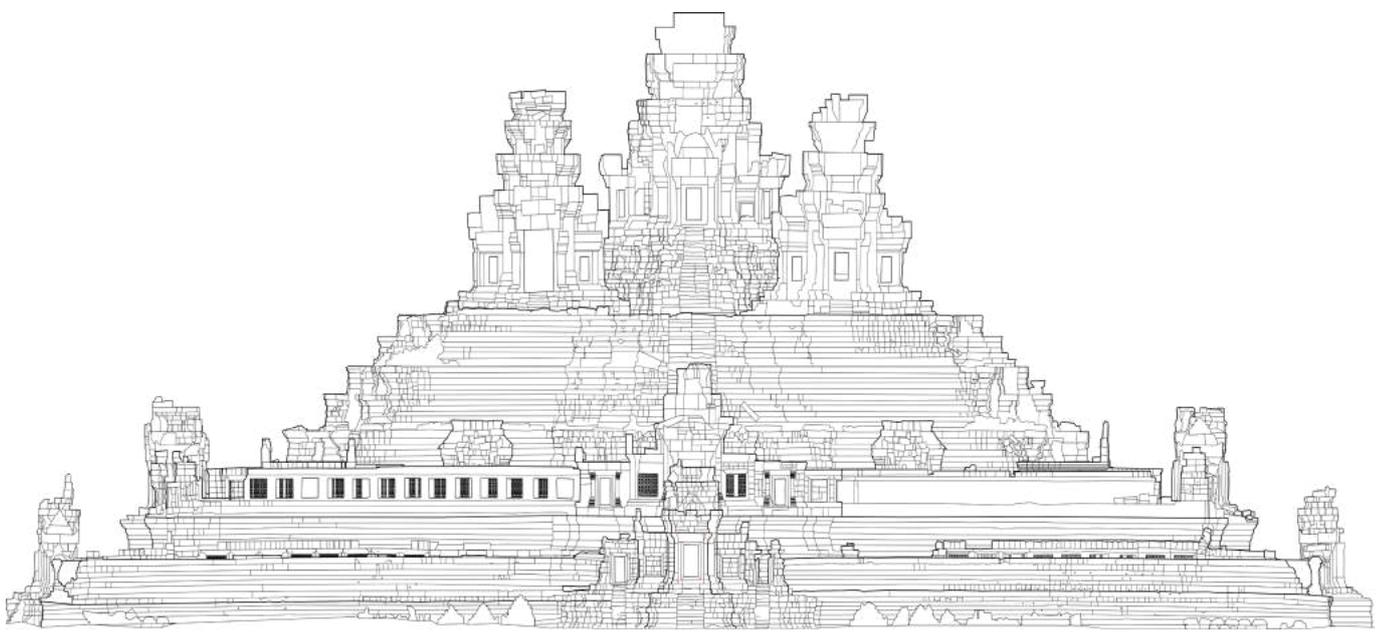
APRÈS



AVANT



APRÈS



©2022

